



## COMPTE RENDU SUCCINCT

*Conseil Municipal  
du  
jeudi 12 décembre 2019*

Le jeudi 12 décembre 2019 à vingt heures neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 6 décembre 2019, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général De Gaulle à Boissy-Sous-Saint-Yon.

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Etaient présent(e)s** : M.DORIZON - MME Carine BILIEU - MME PEDRONO - M. LEVASSEUR - M.LION - MME JOLY -. MME BROCHOT - M.GUITTET - M.DEGREMONT - M.DIAS - M. FRANCOIS - MME Claudine BILIEU - MME CAISSO - M.DAGUE

**Absent(e)s** : MME FLEURY - M.OMNES - MME FERNET - M.MENARD – MME RENAULT - M.LABRIT - MME PERRIER – M LEMAITRE - MME GAUTHIER - MME BOUGENOT

Monsieur DAGUE a été désigné secrétaire de séance ;

Le Conseil Municipal,  
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,  
Après en avoir délibéré,

**Délib. N° 2019-116 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal**  
ADOpte l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 12 décembre 2019.  
À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-117 : Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2019**  
ADOpte le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2019.  
À l'unanimité.

**Administration Générale : Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités Territoriales**  
PREND ACTE des décisions du Maire n° DM2019-110, n° DM2019-111, n° DM2019-112, n° DM2019-113, n° DM2019-114, n° DM2019-115.

**Délib. N° 2019-118 : Marchés à procédure adaptée portant sur la restructuration partielle de la cité scolaire (réhabilitation et extension d'un centre de loisirs – extension d'une école maternelle) : avenant n°1 au lot 1 gros œuvre**  
APPROUVE les travaux modificatifs engendrés en cours de chantier concernant la partie gros œuvre du centre de loisirs,  
AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au marché 1808 (Lot 1) pour le compte de la société JP GILLARD attributaire dudit marché,  
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.  
À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-119 : Budget – exercice 2019 –décision modificative n° 2**  
VALIDE la décision modificative n°2 et les imputations comptables suivantes en dépenses de la section de fonctionnement:  
+ 406 € au compte 7391172 « reversements conventionnels de fiscalité » – chapitre 014 « atténuation des produits »  
- 406 € au compte 60632 « fourniture de petits équipements » – chapitre 011 « charges à caractère général »  
AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le budget primitif 2019 en la sorte,  
CONSTATE que l'équilibre budgétaire 2019 reste inchangé.  
À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-120 : Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables –années 2010-2016-2017**  
DÉCIDE de l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables arrêtés à la date du 5 octobre 2019 par le trésorier municipal, correspondants à la liste n°3504790833, pour un montant total de 1137.22 €.

**PRÉCISE** que cette dépense sera imputée à l'article 6541 du budget 2019,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.  
À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-121 : Contribution supplémentaire 2019 au fonctionnement du CCAS**

**APPROUVE** une contribution supplémentaire au CCAS de 1 500 €.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-122 :: Remboursements divers**

**AUTORISE** le remboursement de cette somme avancée par Monsieur le Maire, pour un montant de 29.90 €

**AUTORISE** l'émission du mandat de paiement à l'appui du justificatif de la dépense.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-123: Convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale**

**complémentaire 2020-2025 souscrite par le CIG grande couronne auprès du groupe VYV pour le risque santé**

**DÉCIDE** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité, pour le risque santé (risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et maternité), aux conditions suivantes : 10 € par agent souscripteur et 5 € par enfant à charge, avec un maximum de 25 € par famille,

**PRÉCISE** que pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG,

**PREND ACTE** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG, d'un montant annuel de 100 € pour une collectivité de 10 à 49 agents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-124 : Modification du tableau des effectifs**

**DÉCIDE** de la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**DÉCIDE** de la transformation d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet en un poste d'adjoint technique à temps complet,

**ADOpte** le tableau des emplois ainsi modifié dès le caractère exécutoire de la délibération.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-125 : Mise à disposition d'un terrain communal pour l'implantation provisoire d'un bâtiment modulaire dédié à l'école de musique de Boissy »**

**APPROUVE** les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un terrain communal, à titre gracieux et provisoire, pour l'implantation d'un bâtiment modulaire dédié à l'école de musique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et à en poursuivre l'exécution.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-126 : Modification des statuts du SIEGRA**

**APPROUVE** la modification des statuts du SIEGRA,

**DÉSIGNE** les membres élus dans la commune appelés à siéger dans les instances du syndicat pour ce qui concerne la compétence « distribution de gaz ».

Sont proposés les mêmes élus désignés par la CCEJR dans le cadre de sa compétence, à savoir :

|                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| Membres Titulaires | Luc DEGREMONT   |
|                    | Robert LION     |
| Membres Suppléants | Carine BILLEN   |
|                    | Michel FRANCOIS |

À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-127 : Convention de partenariat avec la ligue contre le cancer pour le label sans tabac**

**DÉCIDE** de la création d'un « espace sans tabac » dans la rue des Écoles,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer pour le label « espace sans tabac », et à poursuivre l'exécution de la présente.

À l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures cinquante-sept minutes.

Le Maire,  
  
Maurice DORIZON